ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème legislature

Question N° : 18309	De **M. Bastien Lachaud** (La France insoumise - Seine-Saint-Denis)	**Question écrite**

Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse	**Ministère attributaire** > Éducation nationale et jeunesse

Rubrique >enseignement	**Tête d'analyse** >Intrusion du monde marchand à l'école	**Analyse** > Intrusion du monde marchand à l'école.

Question publiée au JO le : **02/04/2019**
Réponse publiée au JO le : **10/03/2020** page : **1938**

Texte de la question

M. Bastien Lachaud alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'opération « J'invite 1 banquier(e) dans mon école. » Pour la cinquième année consécutive, la Fédération bancaire française se livre à une opération de *lobbying* contraire au principe de neutralité de l'enseignement public. En effet, cette opération vise à promouvoir les intérêts du secteur bancaire auprès d'enfants, considérés comme des consommatrices et consommateurs futurs, à un âge où leur discernement est encore en formation. Le prétexte de cette opération à visée prétendument pédagogique n'est même pas la présentation de métiers par des professionnels, comme il arrive de le faire dans les écoles. Il s'agit de familiariser les élèves à la « gestion budgétaire ». Or, si les notions tournant autour de la numération et de la monnaie figurent pleinement dans les programmes scolaires, c'est que les enseignants sont à même de permettre leur appropriation par les élèves. Il n'est nul besoin de banquiers pour dispenser des enseignements de quelque nature que ce soit. Il est faux et même cocasse, voire dangereux, de prétendre ou de laisser penser que la « rationalité économique », à quelque échelle que ce soit, soit détenue prioritairement ou à un plus haut degré par les professionnels du secteur bancaire. Les carrières publiques et l'influence avérée des magnats de la banque sur la situation financière délicate, voire catastrophique, de nombreux États démentent sans contredit ce préjugé. M. le ministre a répété à de nombreuses reprises son souci de voir appliquer le principe de laïcité. Il est bon de se rappeler que celle-ci permet que l'enseignement scolaire public garantisse l'émancipation des futurs citoyens en leur donnant les moyens cognitifs (savoirs et méthodes) de la pensée critique. Pour cela, il convient de ne pas exposer des élèves encore influençables aux dogmes philosophiques, religieux, politiques ou publicitaires. C'est pourquoi il souhaite apprendre de sa part quelles mesures il entend prendre pour faire cesser cette intrusion du monde marchand dans la sphère scolaire.

Texte de la réponse

L'opération « J'invite un banquier dans ma classe » est proposée dans les classes de CM1 et de CM2 par la Fédération bancaire française (FBF). Cette organisation professionnelle représente l'ensemble des banques installées en France : elle compte 340 entreprises bancaires adhérentes dont 115 banques étrangères. Les banquiers invités, délégués par les comités régionaux de la FBF, interviennent au nom de la profession bancaire, avec l'accord des directeurs d'école et dans le cadre d'une charte éthique clairement définie, excluant toute démarche commerciale. Le système bancaire est par ailleurs indispensable au financement de l'économie et donc à la prospérité de la collectivité. Cet élément fait donc partie de la culture nécessaire à un élève pour comprendre le monde dans lequel il vit et être sensibilisé aux différents métiers. De manière plus générale, la stratégie d'éducation

financière mise en place en 2016 à partir des principes élaborés par l'OCDE et adoptés par le G20, a pour ambition de permettre à chacun de disposer des bases économiques, budgétaires et financières afin de prendre des décisions financières en connaissance de cause tout au long de sa vie. La gouvernance de la stratégie nationale s'inspire du cadre de gouvernance recommandé par l'OCDE avec la mise en place d'un comité stratégique présidé par le ministre de l'économie et des finances. Le comité stratégique détermine les orientations en matière d'éducation financière en France. Il associe le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministre des solidarités et de la santé et les acteurs concernés : gouverneur de la Banque de France, présidente du Comité consultatif du secteur financier, président de l'Autorité des marchés financiers, fédérations professionnelles, associations de protection des consommateurs et de lutte contre l'exclusion. La mise en œuvre de la stratégie a été confiée à la Banque de France dans le cadre d'un comité opérationnel. Au titre de ses actions de pédagogie économique et de ses missions d'intérêt général de traitement des situations de surendettement et d'information du public sur les questions relatives notamment à l'inclusion bancaire, la Banque de France veille, dans une approche résolument partenariale, à associer tous les acteurs mettant en place des démarches d'éducation financière afin de développer des synergies. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est plus particulièrement associé à la mise en œuvre du premier pilier de cette stratégie : « Développer une éducation financière et budgétaire pour les jeunes ». Il vise à intégrer l'éducation financière dans le parcours scolaire afin de permettre à chaque élève d'aborder sereinement les différentes décisions qu'il aura à prendre en tant que citoyen et consommateur. L'éducation financière et budgétaire en milieu scolaire recouvre ainsi plusieurs enjeux. Il s'agit notamment de sensibiliser les élèves, dès l'école élémentaire, à la compréhension des principes d'établissement d'un budget, aux notions de revenu, de dépense, de crédit, de patrimoine et de leur faire acquérir des connaissances et des compétences dans les domaines financier et budgétaire afin de mieux appréhender le monde économique. Dans cette perspective, le ministère a conçu, en partenariat avec la Banque de France et l'Institut pour l'éducation financière du public, des ressources pédagogiques destinées à accompagner les professeurs des écoles et des collèges dans la mise en œuvre d'une éducation financière et budgétaire en lien avec les enseignements. Le 3 juillet 2018, un comité stratégique d'éducation financière s'est tenu au ministère de l'économie et des finances en présence des ministres Bruno Le Maire et Jean-Michel Blanquer. À cette occasion, les ministres ont annoncé l'expérimentation d'un passeport d'éducation financière et budgétaire dans une académie, en classe de 4ème. Cette expérimentation a été menée en juin 2019 dans l'académie de Créteil. Lors du dernier comité stratégique, le 25 novembre dernier, le ministre a annoncé que cette expérimentation serait étendue à cinq académies au cours de l'année 2019-2020. En outre, des ressources pédagogiques seront conçues pour le lycée général, technologique et professionnel en lien avec les nouveaux programmes. Le comité stratégique a relevé l'intérêt croissant d'acteurs privés pour l'éducation économique et financière. C'est pourquoi, s'agissant de la place de ces acteurs privés, le ministre est particulièrement vigilant à ce qu'il n'y ait pas de confusion possible entre les actions pédagogiques et éducatives et les actions commerciales. Il a donc été annoncé lors du comité du 25 novembre 2019 que toutes les actions présentant les garanties nécessaires de neutralité, d'accessibilité et de gratuité selon les critères mêmes de l'OCDE pourront être labellisées dans le cadre d'une coordination de la Banque de France et du ministère.